



communiqué

Date **Le 12 septembre 1994**

N° 176

Pour publication

M. OUELLET ANNONCE LA CONSTITUTION DU FONDS CANADO-POLONAIS POUR ENTREPRENEURS

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a annoncé aujourd'hui l'intention du Canada d'établir un Fonds canado-polonais pour entrepreneurs de 32 millions de dollars, en vue de favoriser le développement et la croissance des petites et moyennes entreprises en Pologne.

«Les petites et moyennes entreprises sont à l'avant-scène de la transformation économique de la Pologne et sont essentielles au succès des efforts accomplis par le gouvernement polonais en vue de favoriser une économie de marché dynamique. Ce fonds innovateur apportera une aide directe aux entrepreneurs et gestionnaires de la collectivité, qui constituent une importante source de nouveaux emplois et la force agissante d'un secteur privé polonais en pleine croissance», a déclaré M. Ouellet.

Le Fonds canado-polonais pour entrepreneurs apportera une aide financière aux petites et moyennes entreprises d'une région choisie de la Pologne, aide qui prendra la forme de crédits à court terme, de participations à long terme et de garanties d'emprunts. Seront également offerts des services de consultation aux entreprises et des séances de formation. Le fonds d'avances renouvelables visera les entreprises privées polonaises employant entre cinq et cent travailleurs à temps plein. De plus, les coentreprises canado-polonaises situées n'importe où en Pologne seront admissibles à une aide.

Le Canada négocie actuellement un protocole d'entente sur la gestion et la structure du Fonds. On prévoit que le Fonds sera mis en application en 1995.

Le Fonds canado-polonais pour entrepreneurs s'inscrit dans le cadre du programme d'assistance technique du Canada à la Pologne, géré par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Jusqu'à maintenant, plus de 26,7 millions de dollars ont été engagés pour quelque 95 projets.

Cette initiative sera financée à l'aide de la contribution initiale versée par le Canada en 1989 au titre d'un fonds multilatéral de stabilisation dont l'objet était de soutenir les réserves en devises étrangères de la Pologne. Le fonds de stabilisation n'a jamais été utilisé, et la contribution du Canada a été retournée l'an dernier avec les intérêts.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
(613) 995-1874